

14 mai 2024 -14:17

Lancement de MyGov.be ce 14 mai 2024

Quelques semaines après la publication, le 30 avril dernier, du règlement européen eIDAS 2.0, la Belgique se positionne parmi les premiers États membres de l'UE à mettre gratuitement à disposition de ses citoyens un *European Digital Identity Wallet*.

MyGov.be, c'est quoi ?

Le portefeuille d'identité digital belge, nommé MyGov.be, est une application qui permet aux citoyens d'avoir à leur disposition un véritable portefeuille électronique dans lequel ils retrouveront, en ligne, tous les documents de l'administration.

Avec MyGov.be, nous mettons à disposition du citoyen un portefeuille dématérialisé évolutif qui se veut un outil administratif universel, accessible, simple, sécurisé et respectueux de la vie privée. MyGov.be est une application vous permettant, sous votre propre contrôle et selon votre choix, de :

- Disposer dans votre smartphone de:
 - Vos données d'identité
 - Votre eBox
 - Vos attestations et documents officiels tels que votre extrait d'acte de naissance, d'acte de mariage, les certificats de vaccination Covid, la carte ISI+
- Faire vos démarches administratives depuis votre smartphone
- De signer électroniquement (cette fonctionnalité sera disponible dans une version ultérieure)

L'utilisation de MyGov.be sera proposée à toutes les administrations du pays afin de leur permettre de faciliter les démarches administratives du citoyen. L'application ne sera pas obligatoire et chaque citoyen pourra choisir de l'utiliser ou non. Il lui suffira, s'il en fait le choix, de la télécharger sur les plateformes habituelles et de l'activer via l'utilisation de Itsme® ou de sa carte d'identité.

Pourquoi c'est une version 1.0 ?

À l'image de la eBox, le portefeuille digital évolue régulièrement, avec de nouvelles versions des fonctionnalités existantes ou de nouveaux services proposés par des administrations qui intègrent le portefeuille digital. L'application MyGov.be sera continuellement mise à jour. Cette première version, la version 1.0, est donc un premier pas vers une application unique d'interaction entre l'administration et tous les Belges.

Dans les versions ultérieures, vous pourrez retrouver dans MyGov.be :

2024

2025

2026

Documents
d'identité

eID numérique
Permis de conduire
numérique

Documents

- Famille
- Santé
- Actes d'Etat civil
- My Benefits

- Finances - Pension - Etudiant
- Santé (autres cert. Vaccination - Vaccinet)

- Autres documents
- Digital travel credential
- European Health Insurance Card
- European Disability Card

Fonctions

Authentification

- Signature numérique
- Partage de documents et d'attributs
- Echanges transfrontaliers

Echanges de données

Qu'en est-il de la sécurité ?

La sécurité et la préservation de la vie privée sont au cœur des objectifs dans la conception de l'application. L'activation de l'application se fait d'ailleurs par eID ou Itsme®.

Avec quelles perspectives européennes ?

Quelques semaines après la publication, le 30 avril dernier, du règlement européen eIDAS 2.0, la Belgique se positionne donc parmi les premiers États membres de l'UE à mettre gratuitement à disposition de ses citoyens un European Digital Identity Wallet. Il s'agit d'une réussite majeure qui intervient durant la Présidence belge du Conseil de l'UE.

[Vers le site de MyGov.be](https://mygov.be)

“ Le modèle institutionnel belge est complexe. Avec MyGov.be, les administrations sont enfin disponibles pour le citoyen qui le désire partout et tout le temps.

Simple, évolutive et sécurisée : cette application constitue un nouveau mode de communication plus fluide et intuitif, entre les citoyens et les services de l'État. Je suis certain que de nombreuses administrations viendront proposer rapidement des fonctionnalités qui enrichiront les 7

déjà disponibles, au bénéfice des Belges. ”

Secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative et de la Protection de la vie privée

“ Dans une version ultérieure, cet automne, la preuve du statut social auquel certains droits sont attachés sera incluse dans MyGov.be. Il s'agit par exemple du droit à l'allocation majorée de l'assurance maladie ou du droit à l'allocation d'intégration pour les personnes handicapées. De cette manière, nous pouvons nous assurer que les personnes qui ont accès à un tarif social ou à une réduction des coûts peuvent facilement le prouver numériquement. Par exemple, une personne handicapée qui change un jour de fournisseur d'énergie conservera automatiquement le droit au tarif social sans perdre du temps avec la paperasse administrative. ”

Ministre fédéral des Affaires sociales et de la santé publique

|| Rien ne remplacera un contact humain, mais MyGov.be pourra permettre assurément de simplifier une série de démarches administratives pour les citoyennes et citoyens qui souhaitent y recourir. En tant que ministre de la Mobilité, je me réjouis ainsi que le portefeuille digital puisse faciliter les démarches des usagers de la route en incluant le permis de conduire numérique. Cela pourra contribuer en outre à renforcer la sécurité routière, en offrant une capacité supplémentaire de contrôle à nos services de police. À côté du permis de conduire physique qui restera bien entendu valable pour la très grande partie des citoyens qui continueront de le considérer comme la référence, le permis de conduire dans sa forme digitale offrira également des applications utiles pour favoriser la mobilité multimodale, notamment en rendant plus aisé l'accès aux voitures partagées et la combinaison avec d'autres modes de transport plus verts. Ce qui participera de l'objectif de transfert

||
modal!

Ministre fédéral de la Mobilité

Points d'attentions pour cette version 1.0

- Les documents n'ont pas encore tous de valeur légale.
- Les documents évolueront dans le futur
- Il est possible que tous les documents ne soient pas disponibles pour vous
- Les documents ne sont pas tous disponibles dans toutes les langues
- La vitesse de l'application est liée à de multiples facteurs comme le temps de réponse des sources authentiques, de la sécurité, de votre appareil, de la connexion internet, etc

- Toutes les versions des OS ne sont pas supportées

Télécharger l'application

Rendez-vous dans le store de votre smartphone et cherchez MyGov.be. Téléchargez ensuite l'application.

Une fois l'application téléchargée, vous devrez l'activer en vous authentifiant. Vous pouvez vous authentifier soit avec votre eID (en allant sur le site web d'activation www.mygov.be), soit avec itsme® (directement dans l'application). Suivez la procédure détaillée dans l'application.

Nous espérons que vous pourrez utiliser l'application sans aide particulière. Si ce n'est pas le cas, vous trouverez du support selon les modalités suivantes:

- Vous pouvez trouver des informations dans le FAQ disponible sur le site mygov.be/help-center
- Pour tout problème, veuillez nous contacter via le formulaire sur www.mygov.be/contact

[Téléchargez le logo et des images de MyGov.be](#)

À propos du SPF BOSA

Le SPF BOSA soutient ses clients et utilisateurs et les responsables politiques dans 5 domaines d'activité: "Travailler dans la fonction publique", "Administration numérique", "Budget et comptabilité", "Marchés publics" et "Soutien stratégique". De cette manière, il contribue à la transformation vers une administration numérique efficace, accessible, inclusive et orientée vers le client.

Contact presse

- Axel Nulluy (porte-parole de Mathieu Michel) - 0472/87 74 29 - Axel.nulluy@michel.fed.be
- Aurélie Damster (porte-parole a.i. du SPF BOSA) - 0473/27 85 05 - aurelie.damster@bosa.fgov.be

SPF Stratégie et Appui
WTC III
boulevard Simon Bolivar30
1000 Bruxelles
Belgique

Damster Aurélie
Porte-parole a.i. du SPF BOSA
0473/278505
aurelie.damster@bosa.fgov.be